



Règlement particulier du 3eme equ'ifs de Badmint'Ifs 2026

Article 1 : Badmint'ifs organise son troisième tournoi national par équipe les 26 et 27 septembre 2026. Il en cours d'autorisation sous le numéro 2600749 et se déroulera selon les règles de la FFBad, des règlements particuliers de la ligue de Normandie de Badminton et du règlement ci-après.

Article 2 : La juge-arbitre du tournoi désigné par le comité d'organisation est Karine Droulon. Elle sera assistée de Steven Honoré. La GEO du tournoi est Natacha Hébert. La juge arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecte pas un point du règlement.

Article 3 : Le tournoi se déroule le samedi 26 septembre 2026 et le dimanche 27 septembre 2026 au gymnase Alice Milliat, chemin du val, 14123 Ifs.

Article 4 : Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence en cours de validité le jour du tirage au sort et de la compétition. Chaque participant et chaque accompagnateur devra respecter les règles sanitaires en vigueur à la date du tournoi, émises soit par le gouvernement, la préfecture ou la FFBAD.

Article 5 : Le deuxième tournoi de Badmint'Ifs par équipe est ouvert à tous les joueurs et joueuses classés de P11 à N2 de niveau minime, cadet, junior, senior et vétéran. Les 6 séries se dérouleront en poule unique de 6 équipes à partir de 8H00 à 20H00 le samedi 26 septembre 2026 et de 9H00 à 17H00 le dimanche 27 septembre 2026. Les matchs se dérouleront en deux sets gagnants de 15 points. Vue la hauteur du gymnase, tout volant qui touchera la structure sera considéré faute.

Article 6 : Les frais d'inscription seront de 80€ par équipe. Les deux premières équipes de chaque séries seront récompensées. Le début des inscriptions aura lieu le 1 août 2026 à 11H00. La date limite d'inscription est fixée au vendredi 18 septembre 2026 à 20H00. Tout tableau complet pourra être clos avant la date limite des inscriptions. Le nombre d'équipes étant limité à 6 par série, les inscriptions seront prises par ordre d'arrivée et prises en compte avec le paiement des droits d'inscription qui auront lieu sur Badnet. Aucune inscription ne pourra se faire par mail, courrier ou téléphone. Une liste complémentaire pourra être constituée pour pallier aux éventuels forfaits dans certaines séries entre la date de fin d'inscription et la veille du tournoi.

Article 7 : Les séries sont constituées en fonction du classement du CPPH. Les séries se dérouleront en poule de 6 avec 3 rencontres le samedi 26 septembre 2026 et 2 rencontres le dimanche 27 septembre 2026. 4 matchs auront lieux par rencontre, 1 double homme, 1 double dame et 2 doubles mixtes. Le nombre de joueuses est de joueurs par équipe est compris entre 4 et 8 personnes

(minimum 2 femmes, 2 hommes et maximum 4 femmes et 4 hommes). Les classements pris en compte pour la constitution des séries et des têtes de série des poules seront ceux du jeudi 17 septembre 2026, le tirage au sort ayant lieu le samedi 19 septembre 2026. Le comité d'organisation se réserve le droit de modifier le nombre d'équipes par série en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 8 : Les droits d'inscription sont remboursables en cas de désistement notifié avant la date du tirage au sort. Passé ce délai, ils ne sont remboursables qu'en cas de force majeure (blessure, maladie, raison professionnelle...) dûment justifiée par une attestation appropriée (certificat médical, attestation de l'employeur...) fournies dans les délais impartis. Pour la procédure, se référer à la circulaire 4.2.C3. Forfaits, définition et procédure. Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (cf. la Procédure de gestion des forfaits et sanctions de la FFBaD).

Article 9 : Une convocation sera envoyée par courriel à l'adresse du contact et sera publiée sur BADNET, logiciel de gestion de la compétition, 4 jours minimum avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront prendre contact avec le comité d'organisation du tournoi. En cas d'envoi successifs, seul le dernier envoi est à prendre en compte.

Article 10 : En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des joueurs mineurs, ceux-ci doivent être accompagnés soit par leurs parents ou au moins d'un délégué majeur nommé par le club et présent pendant toute la durée de la compétition.

Article 11 : Tout joueur doit se présenter dès son arrivée, chaque jour de la compétition à la table de marque pour signaler sa présence. En cas de retard, le joueur doit prévenir l'organisateur sous peine d'être déclaré forfait. Tout joueur quittant la salle devra prévenir le Juge Arbitre et la table de marque.

Article 12 : Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage durant la compétition. A tout moment, tout joueur pourra faire appel au juge arbitre s'il y a un litige. Ce dernier réglera ce litige ou désignera un arbitre pour le reste de la rencontre.

Article 13 : Chaque participant doit fournir ses volants à la condition qu'ils soient homologués. En cas de litige, le volant plume officiel du tournoi sera le YONEX AS 30 en vente sur le lieu de la compétition.

Article 14 : A l'exception des deux premiers tours, les matchs peuvent être lancés au plus tôt 60 minutes avant l'heure programmée de la convocation. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.

Article 15 : Une chambre d'appel est mise en place, en conséquence, à l'appel de leur nom, les joueurs viennent à la chambre d'appel. Le temps de repos entre 2 matchs sera de 20 minutes y compris les 3 minutes entre l'appel et le début de leur match (test de volant inclus). Après ce délai passé, tout joueur non présent sur le terrain sera déclaré FORFAIT. Immédiatement à la fin du match, les joueurs viennent noter les scores à la table de marque.

Article 16 : Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

Article 17 : Tout joueur participant à la compétition se doit de respecter la réglementation antidopage et est susceptible d'être contrôlé pendant la durée du tournoi. Toute substance est interdite.

Article 18 : En acceptant le présent règlement, le participant à la compétition autorise, à titre gratuit, Badmint'Ifs à publier les photographies et à diffuser les images prises de lui sur les outils de communication du club. Dans le cas contraire, un courrier doit être adressé préalablement à la compétition.

Article 19 : Il est interdit de se restaurer dans la salle, une salle de convivialité est réservée à cet effet dans le complexe. Une buvette sera proposée dans la salle de convivialité par l'organisateur (boissons, friandises, salades, croque-monsieur, sandwich saucisse, quiches ,crêpes, gaufres, gâteaux, etc.).

Article 20 : Il est demandé à chaque joueur d'être responsable de ses déchets et de faire bonne utilisation des poubelles mises à disposition dans la salle. Un tri sélectif est mis en place.

Article 21 : Un stand de vente de matériel et de cordage Elynor sera disponible tout au long du tournoi.